

Génocides : un texte de loi contesté mais finalement adopté

Les sénateurs, malgré de fortes réserves, ont définitivement approuvé la proposition UMP

Le Parlement a définitivement adopté, lundi 23 janvier, la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides reconnus par la loi, dont, en premier lieu, le génocide arménien de 1915. Le Sénat a à son tour approuvé – par 126 voix contre 86 – le texte de la députée (UMP) des Bouches-du-Rhône Valérie Boyer qui avait été adopté – à mains levées – le 22 décembre 2011 à l'Assemblée nationale. Sans pour autant que celui-ci ait recueilli un assentiment majoritaire de la part de sénateurs qui ont fortement marqué leurs réserves.

La plupart des groupes représentés au Sénat se sont partagés au moment du vote. Les présidents de groupe de l'UMP et du PS s'étaient engagés en faveur de l'adoption du texte, après la décision de la commission des lois du Sénat, jeudi, de lui opposer une motion d'irrecevabilité. Leur action a rencontré des résistances. Faute de pouvoir réunir une majorité, ils se sont alors efforcés de convaincre le plus grand nombre des récalcitrants de s'abstenir ou de ne pas prendre part au vote.

Tant à l'UMP qu'au PS, ces consignes ont été suivies à reculons.

La Turquie prépare des mesures de rétorsion

« *Un acte irresponsable* » et une « *atteinte à la liberté d'expression* ». Le ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoglu, a critiqué « *avec véhémence* » le vote du Sénat. De son côté, le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, doit annoncer ce mardi, devant les députés de son groupe parlementaire, des mesures de rétorsion. Lundi soir, il a convoqué quelques collaborateurs au siège de l'AKP, le parti au pouvoir, à Ankara, pour élaborer la riposte. La coopération militaire et diplomatique est déjà suspendue depuis le vote du texte par les députés français, en décembre 2011. L'ambassadeur de Turquie à Paris pourrait être rappelé définitivement. Les prochaines mesures pourraient toucher l'économie : les échanges entre les deux pays atteignaient près de 12 milliards d'euros en 2011. – (Corresp.)

Seuls 57 membres de l'UMP (sur 132) ont voté pour la proposition de loi, alors que 19 ont voté contre, 10 se sont abstenus et 46 n'ont pas pris part au vote. Côté PS (130 membres), 56 ont voté pour, 26 contre, 9 se sont abstenus et 39 n'ont pas pris part au vote. L'Union centriste et républicaine (31 membres) s'est partagée en 1 pour, 12 contre, 1 abstention et 17 refus de vote. De même que le groupe communiste et républicain (CRC, 21 membres), majoritairement favorable au texte : 11 ont voté pour, mais 4 sénateurs CRC ont malgré tout voté contre et 6 autres n'ont pas pris part au vote. Seuls le Rassemblement démocratique et social européen (RDSE, 16 membres) et le groupe écologiste (10 membres) ont en bloc voté contre.

Climat de tension

Le résultat du scrutin traduit le malaise qui s'est exprimé tout au long des débats. Devant le Palais du Luxembourg, un impressionnant dispositif de sécurité maintenait à distance le rassemblement organisé, d'un côté, par les associations franco-turques et, de l'autre, par les associations franco-arméniennes. « *Non à la pénalisation, oui à la liberté d'expression* », proclamaient les premières ; « *le négationnisme n'est pas la liberté d'expression* », répondaient les secondes. Tribunes du public et des invités comblés, sous le regard de nombreux médias turcs et arméniens, tous les ingrédients étaient réunis pour entretenir un climat de tension.

À l'inverse de l'Assemblée nationale, où étaient majoritairement présents en séance les partisans de la proposition de loi, la discussion en séance au Sénat a fait entendre de multiples oppositions à ce texte. À l'instar du président (PS) de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, nombreux ont été ceux qui ont émis des réserves sur sa constitutionnalité. D'autres ont mis en garde contre « *un risque de concurrence des mémoires* » ou se sont élevés contre ce qu'ils ont qualifié de « *faute politique* ». Fait rare, deux anciens présidents du Sénat, Christian Poncelet et Gérard Larcher, se sont exprimés pour dire qu'ils voteraient contre. Le vote final n'en est pas le reflet. ■

PATRICK ROGER